



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 19 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt trois, le 19 juin à dix-neuf heures, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	09/06/2023
En exercice	14	Date de la séance	19/06/2023
Présents	14	Heure de la séance	19H00
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	CATALOGNA Magali
----------------------	------------------

N° 2023/22-1906 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit, à nouveau, se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales applicables pour l'année 2023.

Le service du contrôle budgétaire de la sous-préfecture de Libourne a informé que la décision n'était pas valable.

Le taux de TH 2023 est illégal (règles de liens non respectées) car ce taux est supérieur au produit du taux de TH 2022 par le coefficient suivant $((\text{bases TFB 2023} \times \text{Taux TFB 2023}) + (\text{bases TFNB 2023} \times \text{Taux TFNB 2023})) / ((\text{bases TFB 2023} \times \text{Taux TFB 2022}) + (\text{bases TFNB 2023} \times \text{Taux TFNB 2022}))$.

Le taux de TH 2023 ne peut ainsi dépasser $18,67 \times 0,995540$ soit 18,59%.

Ce problème est lié à la baisse du taux de TFNB en 2023.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 033-213305428-20230619-2023221906-DE



Une nouvelle délibération est nécessaire pour faire passer le taux de TH à 18,59% ou mettre en œuvre une augmentation proportionnelle des taux pour maintenir le produit.

Les élus municipaux s'étonnent de cette demande puisque la délibération initiale a été prise à partir des documents fournis par les services de l'État. Le taux mentionné pour la taxe d'habitation était de 18,67.

Monsieur le Maire propose de modifier le le taux de TH à 18,59%. Le produit attendu pour cette taxe sera de 5 128 €.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'annuler la délibération n° 2023/15-0804 ;
- **APPROUVE** les taux d'imposition sur la commune suivant :

Taxes	Bases prévisionnelles 2023	Taux d'imposition 2023
Foncière (bâti)	817 100	42,97
Foncière (non bâti)	37 800	39,69
Habitation	27 586	18,59
Produit attendu	371 239 €	

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 14**

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 19 juin 2023

A Vérac, le 20 juin 2023

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,



COMMUNE : 542 VERAC
ARRONDISSEMENT : 33 LIBOURNE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT ANDRE DE CUBZAC

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	763 260	42,97	108,83	817 100	351 108	42,97	351 108
Taxe foncière non bâties (TFNB)	35 173	44,03	137,40	37 800	16 643	39,65	15 003
Taxe d'habitation (TH)	25 757	18,67	53,14	27 586	5 150	18,55	5 128
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	372 901		371 239

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâties (TFB)	8	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9	
Taxe d'habitation (TH)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		
	Produit total souhaité $371239 = 0,995543$ 372 901	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	Produit total de référence (total colonne 5)	

Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le
ID : 033-213305428-20230619-2023221906-DE

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2023,
cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			121 907	0	18 371	-59 847	80 431

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
371 239		80 431		451 670

À BORDEAUX

Le 14 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
SAMUEL BARREAU
DIRECTEUR REG. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le 19 juin 2023
Maire de VERAC
Dominique BE

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

542 VERAC
33 LIBOURNE
SGC DE SAINT ANDRE DE CUBZAC

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le
ID : 033-213305428-20230619-2023221906-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :
a. Personnes de condition modeste
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)
d. Locaux industriels
Taxe foncière non bâtie
Taxe d'habitation :
a. Dotation pour perte de THLV
b. Dotation pour Mayotte
Cotisation foncière des entreprises :
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi
Taxe foncière non bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)
Cotisation foncière des entreprises
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :
a. Fraction de TVA nationale (%)
b. TVA prévisionnelle
c. Coefficient correcteur

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants
b. Logements vacants soumis à la THLV

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	13	14	15		
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	44,23	110,58	1,75000		108,83	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	56,49	141,23	3,83000		137,40	
Taxe d'habitation (TH)	22,98	24,83	62,08	8,94000		53,14	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :
a. National
b. Communal

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

24,75